


COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 07/08/2018
Reçu en préfecture le 07/08/2018
Affiché le 
ID : 065-246500573-20180803-2018_63B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 2018-63 B

Séance du 3 août 2018

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 3 août, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (6) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël

Absents excusés : CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président fait part de la consultation engagée dans le respect de l'article 30-I-8 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics (montant estimé inférieur à 25 000€ ht), pour une mission de maîtrise d'œuvre pour le ralentissement dynamique des écoulements du ruisseau du Barricave sur la commune d'Ilhet.

Quatre bureaux d'études ont été consultés.

Il s'agit de : HYDRETTES (31100 Toulouse) ; ISL Sud Ouest (64500 Saint-Jean de Luz) ; ARTELIA (44815 St-Herblain Cedex) ; CACG (65004 Tarbes).

Une seule offre a été formulée :

CACG pour un montant de 9 332,00€ ht, 11 198,40€ ttc.

Les autres bureaux d'études n'ont pas transmis de proposition.

L'analyse technique et financière de l'offre de la CACG démontre de bonnes références sur des opérations similaires, et le montant correspond à l'estimation réalisée dans le cadre de l'étude d'avant-projet.

Monsieur le Président invite les membres du bureau communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire valide l'offre de la CACG et autorise le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Philippe CARRERE

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 6
Votes pour : 6
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 31 juillet 2018

OBJET : Marché de maîtrise d'œuvre des travaux de ralentissement dynamique des écoulements du ruisseau du Barricave sur la commune d'Ilhet